



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault**
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault**

Le Directeur Départemental des finances publiques de l'Hérault

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/05/DRCL/0227 du 25 mai 2022 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault sont ouverts au public conformément aux horaires figurant à l'article 2 ;

Article 2 : Horaires d'ouverture au 01/01/2023 pour l'ensemble des services :

| | |
|------------------------------|------------------|
| Ouverture au public | de 8h30 à 12h15 |
| Sur rendez-vous téléphonique | de 13h30 à 16h00 |

à l'exception de la Trésorerie Hospitalière Est Hérault :

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Ouverture au public | de 8h30 à 12h et de 13h à 16h |
|---------------------|----------------------------------|

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Montpellier, le 18 janvier 2023

Le Directeur Départemental des Finances publiques

Laurent GUILLO
Administrateur général des Finances publiques